



## 1. Se présenter

- Présentation de l'exploitation en quelques mots, dont les principales cultures et sa proximité ou non avec des habitations (avec possiblement le linéaire et/ou le nombre d'ilots concerné).

## 2. Arguments réglementaires

- Le projet de charte proposé répond bien aux exigences introduites par les textes réglementaires, qui demandent que soient précisés les modalités d'informations sur les utilisations de produits phytopharmaceutiques, les distances de sécurité à respecter et les mesures apportant des garanties équivalentes, ainsi que les modalités de dialogue et de concertation entre utilisateurs et habitants.
- Je partage l'importance de renforcer le dialogue avec nos voisins et les élus locaux, de mieux expliquer pourquoi et comment nous protégeons nos vignes/ nos cultures.
- Le projet de charte favorise le dialogue entre les agriculteurs et les riverains. Elle montre la volonté du monde agricole/viticole de répondre aux interrogations des populations riveraines.
- Les distances de sécurité de la charte reprennent celles du cadre réglementaire national et sont conformes à l'avis scientifique rendu par l'ANSES, agence scientifique française de référence. Leur mise en place conduit à un renforcement de la protection des habitants.
- La réglementation française en matière d'utilisation des produits phytosanitaires est déjà la plus stricte au monde : attention à ne pas créer davantage de distorsions au sein du territoire européen. Les mesures proposées dans ce projet de charte me paraissent suffisantes et adaptées à l'Alsace.

## 3. Arguments économiques

- Le vignoble et l'agriculture sont des piliers de l'économie alsacienne. La vigne façonne le paysage alsacien et contribue fortement au dynamisme de son tourisme. Grâce à cette charte, nous pourrions continuer à le faire dans des conditions optimales.
- Les grandes cultures constituent le socle de base de nombreuses exploitations agricoles alsaciennes avec comme fleuron la production de maïs qui bénéficie d'un climat favorable et d'un circuit de distribution privilégié et vertueux avec le Rhin. Grâce à cette charte, les agriculteurs pourront continuer à produire des céréales saines et de qualité.
- Au regard de l'impact économique induit par la mise en place de ZNT, je considère que les agriculteurs/viticulteurs ne peuvent pas être, une fois de plus, les seuls à payer les frais de la présence de constructions en milieu agricole. La question de la compensation pour les pertes économiques engendrées par de telles mesures doit être étudiée le plus rapidement possible. Celle du cas des constructions nouvelles doit l'être également : les plans locaux d'urbanisme doivent y inclure les distances minimales de sécurité afin que chacun porte l'effort de la protection des riverains.
- Des aides publiques, à la hauteur des besoins dans les exploitations agricoles/viticoles, doivent pouvoir être mobilisées pour améliorer le parc de pulvérisation dans les exploitations agricoles françaises.
- Le contexte de crise Covid-19 nous a bien rappelé l'importance de la souveraineté alimentaire, amputer encore plus les surfaces agricoles françaises la menacerait. Cette charte permet de

proposer des mesures adaptées à notre territoire, pour protéger les riverains mais aussi ne pas pénaliser les agriculteurs/viticulteurs.

#### **4. Arguments techniques**

- Je partage qu'utiliser du matériel antidérive performant doit permettre, comme c'est écrit, de réduire ces distances de sécurité car il s'agit de mesures équivalentes aux distances.
- Je partage qu'implanter des zones végétalisées (jachères mellifères, haies en viticulture,...) permet de réduire les distances de sécurité puisqu'elles feront tampon avec les habitations.
- J'effectue les traitements de mes cultures/vignes toujours en respectant des conditions météorologiques strictes (vent inférieur à 3 sur l'échelle de Beaufort dans la parcelle et pas de précipitations supérieures à 8 mm). Cela permet de diminuer le risque de dérive, mais aussi de réduire les distances de sécurité telles que proposées par ce projet de charte, tout en protégeant les habitants riverains des parcelles.
- Je suis sensible à la demande du citoyen de toujours améliorer son environnement mais les produits phytosanitaires sont nécessaires à la protection de nos cultures/vignes. Je crois à l'amélioration de nos techniques et de nos matériels de pulvérisation, plutôt qu'au retrait de surfaces de production dont nous avons besoin pour assurer notre souveraineté alimentaire.

#### **5. Arguments environnementaux**

- La question environnementale est aujourd'hui pleinement prise en compte par l'agriculture et la viticulture alsaciennes. Ce projet de charte le démontre bien.
- L'Alsace est dotée d'un patrimoine naturel précieux. Tous les habitants sont investis de la responsabilité de le préserver. Par ailleurs, la santé de la population et des utilisateurs de produits phytosanitaires est une préoccupation constante dans la stratégie de protection des plantes. Ce projet de charte engage pleinement les agriculteurs et viticulteurs dans ce sens.
- Le vignoble alsacien est pionnier et résolument engagé dans la transition écologique. Un nombre croissant d'entreprises est engagé dans la mise en œuvre de pratiques environnementales, notamment en faveur de la biodiversité, qui respectent le caractère unique de chaque terroir. Par exemple, les traitements insecticides et acaricides sont fréquemment remplacés par des produits de biocontrôles. C'est une bonne chose que de vouloir en informer le grand public.
- La profession agricole alsacienne s'est engagée depuis de longues années pour réduire les impacts des traitements phytopharmaceutiques sur l'environnement. Nous voulons aller encore plus loin, tous ensemble, grâce à cette charte.

#### **6. Arguments sur la culture des céréales en Alsace :**

- Notre fertile Alsace présente des terres propices à la culture des céréales comme le maïs et le blé. Les rendements sont intéressants, le climat peu humide permet de cultiver ces céréales dans de bonnes conditions sanitaires, en minorant le recours aux produits de protection des plantes.
- Une caractéristique alsacienne : 70 % du maïs produit chez nous sert à la consommation humaine, et non à l'alimentation animale : on le retrouve sous forme d'amidon dans de nombreux plats cuisinés, mais aussi dans nos dentifrices, produits cosmétiques, emballages comme les sacs de course recyclables, matériaux, peintures, joints de fenêtre, etc.
- C'est un matériau vertueux, une plante nourricière qui pousse facilement, n'a pas besoin de beaucoup de traitement, développe beaucoup de matière et joue un rôle essentiel du capteur de CO<sub>2</sub>.

- Le maïs est l'une des grandes cultures qui reçoit le moins de produits phytosanitaires à l'hectare : il utilise peu d'insecticides et de fongicides, l'essentiel des traitements concerne le désherbage. L'amélioration des plantes a permis de sélectionner des variétés de maïs tolérantes aux maladies.
- Pour obtenir un bon rendement, le désherbage du maïs est incontournable :
  - il évite de voir une partie de l'énergie détournée au profit de plantes qui n'ont pas d'intérêt pour nourrir l'homme
  - il garantit la qualité sanitaire de la récolte (certaines mauvaises herbes peuvent être toxiques)
  - il participe à la sauvegarde de l'environnement en évitant que les mauvaises herbes ne disséminent leurs graines partout.

Le désherbage peut, dans certains cas, être réalisé mécaniquement.

- 2/3 des surfaces de maïs ne reçoivent aucun insecticide en cours de culture. Effectués majoritairement au semis, la lutte contre les insectes nuisibles peut également se faire sur du maïs en végétation. La pyrale du maïs est un insecte ravageur qui entraîne des pertes de rendement et une dégradation de la qualité sanitaire des cultures. Deux méthodes principales de lutte contre cet insecte existent : chimique ou biologique. Cette dernière consiste à utiliser des organismes vivants prédateurs de la pyrale, les Trichogrammes, pour protéger la plante. Ces micro-guêpes qui se reproduisent en parasitant les œufs de la pyrale, empêchant ainsi la naissance des chenilles ravageuses.

## **7. Arguments sur l'utilisation des phytosanitaires en Alsace :**

- Les produits phytosanitaires vendus en France ont nettement diminué en 2019, comme l'ont confirmé les pouvoirs publics début juillet, ce qui témoigne des efforts par les agriculteurs pour optimiser leur utilisation.
- Les agriculteurs alsaciens sont accompagnés par leurs organismes collecteurs de céréales et par la chambre d'agriculture pour tester de nouvelles pratiques, alternatives aux phytosanitaires.

Exemple : action phare du plan Ecophyto, le dispositif DEPHY regroupe agriculteurs et structures du monde agricole (Instituts techniques, Chambres d'agriculture, Coopératives...) autour d'un même projet : tester, évaluer et promouvoir les techniques et systèmes agricoles économes en produits phytosanitaires. L'Alsace compte des réseaux de fermes en Grandes Cultures, Cultures légumières et Viticulture et trois projets DEPHY Expé portent sur les Grandes cultures et la Viticulture.

Suite à la publication des résultats de 2016 du programme de surveillance de la qualité de l'eauERMES-Rhin, la profession agricole s'est engagée par la signature de la Convention de partenariat 2018 -2022 pour la mise en place de contrats de solutions territoriaux en faveur de la qualité de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau. La signature de cette convention a un effet direct sur l'utilisation de produits phytosanitaires par les exploitants agricoles, notamment sur les zones à enjeux comme les zones de captage d'eau potable. Il est à noter que l'Alsace est le seul territoire de France sur lequel les organismes stockeurs/prescripteurs agricoles/distributeurs de phytosanitaires se sont engagés par le biais d'une convention dans la réduction de la vente de produits phytopharmaceutiques.

- Mais comme l'homme a besoin de médicaments à certaines périodes de sa vie, la plante aussi a besoin d'être soignée à certaines étapes de son développement, si elle est malade ou agressée par des ravageurs.

Les riverains doivent faire confiance aux agriculteurs pour le choix des produits de protection des plantes et du moment de traiter. Le consommateur ne sait pas toujours que des champignons, en se développant dans les cultures, produisent des mycotoxines, dangereuses pour la santé humaine et animale (patuline sur la pomme, fusarium sur céréales ou maïs, aflatoxine sur les fruits secs. A certaines doses, ces substances peuvent générer des intoxications aiguës.

De même, les épis de blé peuvent être attaqués par les fusarioses, qui interdisent ensuite au blé d'être transformé en farine pour le pain.

- De même, les riverains qui observent les activités agricoles sur les parcelles proches de leurs habitations doivent être attentifs et ne pas tout confondre : l'épandage d'engrais n'a rien à voir avec la pulvérisation des phytosanitaires par exemple, le grand public met tout dans le même sac par méconnaissance du métier d'agriculteur et des matériels utilisés.

La protection de la plante par l'agriculteur permet de lutter contre ces risques : ni trop, ni trop peu, mais ce qu'il faut pour garantir la survie de la plante en bonne santé.